

Le PRÉSIDENT: Je veux vous remercier monsieur Mauro pour votre manifi- que exposé.

Un instant s'il vous plaît monsieur Bell. Je vais prendre votre nom et. . .

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Tout ce que je voulais dire est que M. Mauro a témoigné pendant assez longtemps et ne serait-ce pas une bonne idée d'interrompre la séance cinq ou dix minutes maintenant? Nous pourrions penser à nos questions et y mettre un peu d'ordre. C'est seulement une idée. De toutes façons, nous continuerons jusqu'à une heure tout de suite après.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous faire la proposition monsieur Bell?

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Je fais cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Proposé par M. Bell, appuyé par M. Boulanger, la séance est interrompue jusqu'à 11.30 heures. Cela nous donnera dix minutes.

A la reprise de la séance:

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant de commencer à questionner M. Mauro, je voudrais qu'on fasse une proposition. Quelqu'un devrait faire une présentation en son nom personnel, mais nous allons imprimer cette lettre en appendice à nos procès-verbaux et témoignages.

J'ai une proposition—proposé par M. Lessard, appuyé par M. Olson. Tous sont d'accord? Adopté.

Il s'agit d'un exposé fait par M. J. E. MacMillan, au nom de l'association des campeurs du lac Sherwood. Monsieur Sherman.

M. SHERMAN: Merci monsieur le président. D'abord je voudrais vous féliciter monsieur Mauro pour l'excellent exposé qui nous a certainement fourni à nous, membres du Comité, plusieurs arguments très valables dont nous pourrions nous servir contre la direction du Pacifique-Canadien; nous avons en effet l'intention de les faire revenir devant ce Comité sous peu. Je suis certain que chacun des membres du Comité admettra avec moi que vous nous avez très bien préparés pour notre prochaine rencontre avec eux.

Il y a une ou deux questions que j'aimerais vous poser monsieur Mauro. Je serai bref. Elles concernent des sujets que nous avons discutés vous et moi, hors de ce Comité, mais j'aimerais les faire consigner ici.

Croyez-vous, monsieur, que ce Comité devrait avoir recours aux services d'une équipe indépendante et impartiale d'experts en analyse comptable pour étudier les méthodes d'analyse comptable employées par le Pacifique-Canadien dans la présentation de ses arguments?

M. MAURO: Monsieur le président, je dirais oui. Je tiens à dire que comme j'ai passé beaucoup de temps à discuter avec les experts du Pacifique-Canadien, je sais qu'ils possèdent une très bonne équipe de comptables, en fait une des meilleures. Nous les critiquons et souvent, en tant qu'avocat qui malheureusement a été élevé sous un tout autre système, nous disons certaines choses qui peuvent sembler mettre en doute leur bonne foi. Telle n'est jamais notre intention. Mais nous avons découvert que même avec les meilleures intentions, dans le domaine de la comptabilité, comme dans la plupart des sujets que vous et moi connaissons, il est possible d'en arriver à des conclusions différentes selon la façon dont vous envisagez le problème; cela peut dépendre aussi de l'importance que vous accordez à certains facteurs dans les opérations comptables, des données géographiques et climatiques variables dont il faut tenir compte en comptabilité. Chacune de ces données dont vous pouvez avoir à vous servir et à évaluer peut varier selon la façon dont vous l'envisagez; et si vos prémisses sont fausses, alors les conclusions que vous pourrez en tirer seront fausses aussi.